

Transmettre le formulaire dûment complété au Secrétariat du Conseil du trésor à l'adresse courriel suivante :

[projet\\_pilote\\_paiements@sct.gouv.qc.ca](mailto:projet_pilote_paiements@sct.gouv.qc.ca)

Des informations additionnelles ou des documents pourraient, dans certaines circonstances, être demandés par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Pour toute question relative au formulaire de reddition de comptes, écrivez à l'adresse courriel suivante :

[projet\\_pilote\\_paiements@sct.gouv.qc.ca](mailto:projet_pilote_paiements@sct.gouv.qc.ca)

### IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SOMMAIRE

Objet du contrat : \_\_\_\_\_  
Objet du différend : \_\_\_\_\_  
Parties impliquées : \_\_\_\_\_

Demandeur : \_\_\_\_\_  
Cocontractant : \_\_\_\_\_  
Intervenant-expert : \_\_\_\_\_

Date de la demande d'intervention : \_\_\_\_\_  
Date de la désignation d'un intervenant-expert : \_\_\_\_\_  
L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec a-t-elle désigné l'intervenant-expert? Si oui, pour quelle(s) raison(s)?  
\_\_\_\_\_

Date de l'avis de l'intervenant-expert : \_\_\_\_\_  
Date du paiement, le cas échéant : \_\_\_\_\_

*L'intervenant-expert doit répondre aux questions 1 à 5 alors que les parties au contrat ou sous-contrat publics doivent répondre à l'ensemble des questions.*

1. De manière générale, êtes-vous satisfait du déroulement de l'intervention de l'intervenant-expert? Expliquez.

2. Est-ce que les délais prévus aux conditions et modalités de l'arrêté ministériel sont trop courts, adéquats ou trop longs? Expliquez.

Délais	Trop court	Adéquat	Trop long	Expliquez
Demande de paiement du sous-traitant à l'entrepreneur général : le 25 <sup>e</sup> jour du mois (art. 9)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Demande de paiement de l'entrepreneur général à l'organisme public : le 1 <sup>er</sup> jour du mois (art. 10)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fin du délai de présomption de l'organisme public : le 20 <sup>e</sup> jour du mois (art. 11)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Paiement de l'organisme public à l'entrepreneur général : le dernier jour du mois (art. 14)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Paiement de l'entrepreneur général au sous-traitant : le 5 <sup>e</sup> jour du mois (art. 15)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Paiement d'un sous-traitant à un autre sous-traitant : le 10 <sup>e</sup> jour du mois, le 15 <sup>e</sup> jour du mois et ainsi de suite jusqu'à la fin de la chaîne de sous-traitance (art. 16)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Choisir un intervenant-expert parmi ceux proposés par le demandeur ou demander à l'IMAQ d'en désigner un : délai de 5 jours (art. 25)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Remettre à l'intervenant-expert l'ensemble des renseignements et documents à l'appui des prétentions : délai de 10 jours (art. 28)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Durée de l'intervention (incluant l'avis de l'intervenant-expert) : période de 30 jours (art. 28)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Durée de la prolongation à la discrétion de l'intervenant-expert : période maximale de 15 jours (art. 28)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lorsque l'avis détermine un montant à payer, versement à l'autre partie : délai de 10 jours (art. 37)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

3. Y a-t-il des irritants ou omissions dans la procédure d'intervention? Si oui, lesquels?
4. Quels bénéfices avez-vous tirés de la procédure d'intervention?
5. Quelles modifications souhaiteriez-vous voir apporter à la procédure d'intervention?
6. Êtes-vous satisfait du rôle qu'a joué l'intervenant-expert? Expliquez.
7. À partir du moment où le différend a été constaté (événement), dans quel délai a été signifiée la demande d'intervention par le demandeur au cocontractant?
  - Moins de 20 jours de l'événement
  - Entre 20 et 30 jours de l'événement
  - Entre 31 et 40 jours de l'événement
  - Plus de 41 jours de l'événement.

Précisez le nombre de jours exact : \_\_\_\_\_

8. Autres commentaires :